



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Enfants à pathologies spécifiques

Question écrite n° 37859

Texte de la question

Mme Alexandra Valetta Ardisson attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation des enfants à pathologies spécifiques dont les signes physiques peuvent laisser croire à des actions de maltraitance de la part des parents. En effet, leurs séquelles sont physiques et peuvent être assimilées à des blessures : ecchymoses, poches sanguines, déformation physique, griffures. Ces maladies rares sont encore peu connues voire méconnues par une partie du monde médical et de la protection de l'enfance. Certains parents ont été accusés à tort de maltraitance et se retrouvent séparés de leur enfant comme cela semble être le cas de parents de la circonscription de Mme la députée qui l'ont interpellée à ce sujet. Cette période de séparation peut durer plusieurs mois, voire des années, le temps de justifier de la maladie de leur enfant ou de déterminer l'origine de leurs maux. Elle souhaiterait savoir ce qui pourrait être mis en œuvre pour éviter qu'au drame de la maladie s'ajoute le drame de la séparation.

Données clés

Auteur : [Mme Alexandra Valetta Ardisson](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37859

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 avril 2021](#), page 2892

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)